

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 305

**Rénovation de la production de chaleur de l'école maternelle  
Paul Letombe à Neuilly-Plaisance**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** la rénovation de la production de chaleur de l'école maternelle Paul Letombe à Neuilly-Plaisance,

**Considérant** la sollicitation de devis auprès d'entreprises TCM et BETTA GENIE CLIMATIQUE,

**Considérant** que TCM et BETTA GENIE CLIMATIQUE ont remis une candidature et une offre,

**Considérant** que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société TCM, sise 2 rue de Briquebec à Villeneuve Saint Georges (94190) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire  
Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20230920-DM-CAM-2023305-AR  
Date de télétransmission : 20/09/2023  
Date de réception préfecture : 20/09/2023

**Article 1 :** De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant la rénovation de la production de chaleur de l'école maternelle Paul Letombe à Neuilly-Plaisance avec la société TCM sise 2 rue de Briquebec à Villeneuve Saint Georges (94190), pour un montant de 93 136,22 € HT soit 102 449,84 € TTC, sans l'option ou prestation supplémentaire éventuelle n°1 : peinture du local.

**Article 2 :** Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

**Article 3 :** Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de sa notification et jusqu'à la réception des travaux.

**Article 4 :** Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 5 :** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le

20 SEP. 2023



Christian DEMUYNCK

Maire

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20230920-DM-CAM-2023305-AR  
Date de télétransmission : 20/09/2023  
Date de réception préfecture : 20/09/2023